



**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de CRAVANT LES COTEAUX**

Séance du 15 DECEMBRE 2025

Délibération n°2025-062

Date de la convocation :
11/12/2025

Membres	14
Présents	11
Représentés	2
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	0

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 DECEMBRE

Les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance à 19h00 à la mairie de Cravant-les-Coteaux, sous la présidence de Mr BAUDRY, Maire.

Etaient présents : MM Christophe BAUDRY – Michel BRIAND - Alain RAGUENEAU- Philippe PION- Pascal VILLEMAINE- Pierre ALLIET -Guy FOUSSARD- Dominique BOUCHER- Dominique ORION- Matthieu POUROL- Mme Sandrine GASNIER -

Etaient absentes excusées ayant donné pouvoirs : Mélanie GILLOIRE à Dominique ORION- Emilie LASSIER à Matthieu POUROL

Etais absent : Bruno BASILE

Est désigné secrétaire de séance : Mr Pascal VILLEMAINE

DEVIS FORFAIT ENTRETIEN CLIMATISATION LOGEMENT 2EME ETAGE

Mr RAGUENEAU, adjoint, présente le devis de l'entreprise R ARCHAMBAULT pour le forfait contrôle et entretien de la climatisation du logement du 2^{ème} étage de l'ancien presbytère.

Le montant s'élève à 210.10€ TTC par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le devis de l'entreprise R ARCHAMBAULT au prix de 210.10€ l'an et autorise Mr le maire à le signer.

Rendu exécutoire par :
dépôt en Préfecture de TOURS le : 22/12/2025
Notification ou publication le 22/12/2025

Pour extrait conforme
Fait en mairie de CRAVANT LES COTEAUX, le 22/12/2025
Le Maire
Christophe BAUDRY

Le secrétaire de séance
Pascal VILLEMAINE

